

Les motifs de téléconsultation en Gynécologie Médicale

Du suivi gynécologique à la grossesse, découvrez les motifs de consultations proposés par la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM) pour lesquels proposer une téléconsultation à vos patientes et/ou leur(s) partenaire(s).

La FNCGM rappelle qu'il n'est pas possible d'effectuer un suivi gynécologique exclusivement en téléconsultation.

« Le jugement de la pertinence d'une prise en charge en téléconsultation plutôt qu'en cabinet relève de la seule décision du médecin. »

(HAS, 2019)



Suivi gynécologique



Résultats pathologiques des examens complémentaires pour orienter la prise en charge : examen de biologie, test de dépistage du cancer du col de l'utérus, biopsie (col, vulve, vagin), imagerie



Ajustement des traitements : contraception, traitement hormonal de ménopause, traitement d'infertilité, traitement de l'hirsutisme, traitement de l'endométriose



Suivi des BETA-HCG (suspicion de GEU, FCS)



Prise en charge des **mycoses** et des **infections urinaires basses non fébriles**



Prescription des examens et traitements des IST du ou des partenaires s'ils sont asymptomatiques



Consultation de préparation et d'informations avant une consultation en cabinet pour une nouvelle patiente car il ne s'agit pas d'une consultation complexe au sens de la codification NGAP : pose d'un stérilet, colposcopie



Santé sexuelle



Renouvellement d'une contraception (pilule, patch, anneau) en vérifiant l'absence d'une contre-indication survenue depuis la dernière prescription et d'éventuelles interactions médicamenteuses. La prise de tension artérielle pourra se faire par le pharmacien ou en automesure à domicile en cas d'une contraception œstroprogestative. Elle sera transmise au médecin.



Consultation d'information et prévention sur la sexualité : dépistage des infections sexuellement transmissibles, prévention des violences sexuelles, déroulement d'une consultation gynécologique présentielle



Première consultation de contraception chez une jeune femme ou un jeune homme de moins de 26 ans : la prise de tension artérielle pourra se faire par le pharmacien ou en automesure à domicile en cas d'une contraception œstroprogestative. Elle sera transmise au médecin. Cette consultation devra être suivie d'une consultation présentielle dans un délai de 6 mois maximum.



Interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse



Consultation de préparation d'une IVG chirurgicale



Fertilité



Consultation initiale dans le cadre d'un désir de grossesse : conseils, premier bilan



Consultation avec le partenaire dans le cadre d'une infertilité pour prescription du spermogramme et analyse de résultats



Consultation d'information dans le cadre d'une demande de préservation sociétale de la fertilité



Traitement et suivi dans le cadre d'une Procréation Médicalement Assistée (PMA)



Traitement et suivi de patients dans le cadre d'une infertilité



Grossesse

Toute téléconsultation doit permettre le questionnement sur d'éventuelles violences intra-familiales qui commencent très souvent à l'occasion de la 1^{ère} grossesse.



Consultation pré-conceptionnelle chez une femme suivie n'ayant pas de plainte particulière et indemne de maladie chronique



Prise en charge du diabète gestationnel : suivi glycémique, adaptation de l'insulinothérapie et éducation thérapeutique



Entretien prénatal précoce



Consultation post-natale : contraception, rééducation, consultation dans les 2 mois qui suivent l'accouchement



Dépistage de la trisomie 21 justifiant un deuxième test : explications, dédramatisation, prescription et transfert des documents nécessaires au laboratoire (à signer par la patiente). Si 2^{ème} test positif, nécessité de voir la patiente en présentiel.



Entretien post-natal précoce : obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2022, entre la 4^{ème} et la 8^{ème} semaine qui suit l'accouchement, destiné à repérer très tôt les premiers signes de la dépression du post-partum. Un 2^{ème} entretien pourra être proposé entre la 10^{ème} et la 14^{ème} semaine, si la mère en exprime le besoin ou si des signes de dépression post-partum sont constatés.



Prolongation d'arrêt de travail sans faire déplacer inutilement la patiente

Le respect du parcours de soins pour tout recours à une téléconsultation n'est pas exigé pour les situations suivantes :

- pour l'accès aux spécialistes en accès direct (gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, chirurgie orale ou en chirurgie maxillo-faciale, psychiatrie ou neuropsychiatrie et pédiatrie) ;
- pour les patients ne disposant pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant est indisponible dans un délai compatible avec leur état de santé ;
- pour les patients âgés de moins de 16 ans ;
- pour une situation d'urgence ;
- pour les détenus ;
- pour les personnes résidant en établissement pour personnes âgées dépendantes ou établissements accueillant ou accompagnant des personnes adultes handicapées, souvent éloignées de leur domicile initial.